

BAREME DES PRIX
POUR LES DEMANDES COMPLETES DE RACCORDEMENT EFFECTUEES EN 2013
 (Arrêté du 19 mai 2011)

CONTRAT D'ACHAT POUR LES INSTALLATIONS VALORISANT LE BIOGAZ
(BG11)

La valeur de K au 01/01/2013 est de : 1,05646

Installation de stockage de déchets non dangereux ISDND:

Puissance maximale installée	Tarif T (en c€/kWh)	
	en France métropolitaine	dans un D.O.M. ou dans la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Inférieure ou égale à 150 kW	10,295	11,325
Entre 150 kW et 2 000 kW	Interpolation linéaire ¹	Interpolation linéaire ²
Supérieure ou égale à 2 000 kW	8,580	9,437

1) prix = {8,121 + [(9,745 - 8,121) x (2000 - Pmax) / (2000 - 150)]} arrondi à 3 décimales x 1,05646 arrondi à 3 décimales
 2) prix = {8,933 + [(10,720 - 8,933) x (2000 - Pmax) / (2000 - 150)]} arrondi à 3 décimales x 1,05646 arrondi à 3 décimales

Installation autre que stockage de déchets non dangereux :

Puissance maximale installée	Tarif T (en c€/kWh)	
	en France métropolitaine	dans un D.O.M. ou dans la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Inférieure ou égale à 150 kW	14,125	15,537
égale à 300 kW	13,385	14,724
égale à 500 kW	12,868	14,154
égale à 1 000 kW	12,339	13,573
Supérieure ou égale à 2 000 kW	11,822	13,004

Les valeurs intermédiaires sont déterminées par interpolation linéaire

Montant de la prime à l'efficacité énergétique Pe

Valeur de V	Montant de la prime Pe (en c€/kWh)
V ≤ 35%	0
V de 35 à 70%	Interpolation linéaire ³
V ≥ 70%	4,226

3) prix = {4,0 - [(4 x (70 - V) / (70 - 35))]} arrondi à 3 décimales x 1,05646 arrondi à 3 décimales

Montant de la Prime pour le traitement d'effluents d'élevage Pr:

Valeur de Pmax	Montant de Pr _{max} (en c€/kWh)
Inférieure ou égale à 150 kW	2,747
Entre 150 kW et 1 000 kW	Interpolation linéaire ⁴
Supérieure ou égale à 1 000 kW	0

4) prix = 2,6 x (1000 - Pmax) / (1000 - 150) arrondi à 3 décimales x 1,05646 arrondi à 3 décimales

Précision: Dans le cas de l'interpolation linéaire, le calcul du prix intermédiaire se fait avec les prix indiqués dans l'annexe de l'arrêté tarifaire; le résultat (arrondi à 3 décimales) est ensuite multiplié par le coefficient "K" de l'année. Le résultat est arrondi à 3 décimales.

Dans le cadre des missions de service public prévues par la loi du 10 février 2000 modifiée, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.